

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/13

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 0

Procurations : 05

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Salle des Fêtes de Bussière-Galant, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21 février 2023

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mmes JACQUEMENT Eliane, MAYOUSSE Martine (Procuration de M. BREZAUDY Alain), M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M. BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, GARNICHE Roland (Procuration de Mme LACOTE Bernadette), BARRY Jacques, DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE GENIN Karine, MM. DELOMENIE Bernard et DOGNON Jean-Bernard (Procuration de Mme VALLADE Sylvie).

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance : Mme JACQUEMENT Eliane et M. ESCOUBEYROU Pascal

EXCUSES : MM. RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, BONNAT Christian, Mme LACOTE Bernadette, MM. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. CUILLERDIER Simon et Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : Mme DESSEX Martine

**Objet : Acquisition de terrain, parcelle Section B n° 0776, pour l'extension de la Zone d'Activité Economique « Chez Fontanille » à Châlus**

## Exposé :

Conformément aux orientations du PLUI et afin de reconstituer des réserves foncières permettant l'accueil d'entreprises dans la Zone d'Activité Economique « Chez Fontanille » à Châlus, le Vice-Président à l'économie a sollicité les propriétaires de la parcelle cadastrée Section B n° 0776, d'une superficie de 19 421 m<sup>2</sup> classée en zone UX (zone urbaine à vocation économique) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) des Monts de Châlus, pour connaître leurs intentions concernant cette parcelle.

Messieurs Daniel BREZAUDY et Bernard BREZAUDY, propriétaires de la parcelle cadastrée Section B n° 0776 ont adressé le 20/02/2023 à la Communauté de Communes une proposition de vente de ladite parcelle au prix de 85 000 € ; soit 4,377 €/m<sup>2</sup>.

Considérant que la parcelle cadastrée Section B n° 0776 est classée en zone UX dans le PLUI des Monts de Châlus,

Considérant que cette parcelle fait l'objet d'un emplacement réservé qui a été institué au bénéfice de la Communauté de Communes, afin de permettre le développement économique du territoire,

Considérant l'emplacement de cette parcelle, et notamment son intérêt pour permettre l'extension de la Zone d'Activité Economique « Chez Fontanille » à Châlus,

Considérant le prix de vente proposé par les propriétaires ; proche de l'avis du Domaine en date du 12/04/2022 (à 3 €/m<sup>2</sup>),

## Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** l'acquisition de la parcelle de terrain nu cadastrée Section B n° 0776, d'une superficie de 19 421 m<sup>2</sup>, classée UX au PLUI, pour un prix de 85 000 € net hors frais d'actes,
- **indique** que les frais de notaire et ceux découlant de la vente seront à la charge de la Communauté de Communes,

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20230227-2023-13-DE  
Date de publication : 10/03/2023  
Date de réception préfecture : 10/03/2023

- **autorise** le Président à effectuer les démarches et à signer les actes nécessaires à l'application de cette délibération.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 28 février 2023.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

